



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2021/191

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un décembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents: Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Christine MARECHAL Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Valérie GUARINOS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECC.

Procurations de vote :

Monsieur Erald GAST donne procuration à Chantal BLAZY.

Madame Joëlle DANNEY donne procuration à Cécile PEREIRA.

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Jackie ROY.

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Franck FAREZ.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Pascale DOMECC.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Sylvia GUERRERO.

Était absente : Madame Isabelle GRAUPERA.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie EYCHENNE.

Date de convocation : 15 décembre 2021.

Objet : Dossier de demande de subvention pour des travaux de rénovation de la toiture du gymnase dit « Marché Couvert ». - Etat – Dotation Equipement Territoires Ruraux 2022 (DETR) - Priorité n°3 - Région Occitanie – au titre des critères sportifs 2022. - Conseil Départemental de l'Ariège - Fonds Départemental d'Action Locale 2022 (FDAL) au titre des critères sportifs.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée générale l'interdiction totale de l'amiante en France de 1997 et l'évolution de la législation qui s'y réfère n'a cessé de générer de nouvelles obligations pour les propriétaires de biens fonciers.

La nécessité de préserver la santé publique, ainsi que l'environnement, est aujourd'hui à l'origine d'une première obligation de contrôle de l'état de conservation des matériaux amiantés encore en place sur le parc immobilier français (par le biais du diagnostic amiante par exemple). Celle-ci pouvant même, le cas échéant, se voir évoluer en obligation de dépose, puis de traitement en centre spécialisé du matériau amianté, pour lesdits propriétaires. Ces évolutions juridiques concernent essentiellement les codes :

- du travail (décret n°2012-639 du 4 mai 2012),
- de la santé publique,
- de l'environnement.

Leurs diverses adaptations techniques se trouvant elles retranscrites à l'intérieur de différentes normes, dont l'application dans le secteur du BTP et plus précisément du désamiantage, sont aujourd'hui incontournables (NFX 46-010, NFX 46-011, NFX 46-020, guides de l'INRS, etc ...).

Afin de pouvoir répondre de façon efficace à l'environnement, à la santé publique et au code du travail, mais également à des problèmes d'infiltration, la ville a fait le choix de rénover cette toiture en bac acier.

Le projet consiste dans la rénovation de la toiture. Il s'agira de déposer une partie en fibrociment avec le traitement de celles-ci par une dépose de plaques fibre ciment y compris dans le respect du mode opératoire spécifique des matériaux amianté par un personnel habilité. Puis d'un changement du bac acier. Ensuite, la couverture fera l'objet de travaux de fourniture et pose de bac acier anti condensation pour une surface totale d'environ 1000 m².

Le montant des travaux de la réhabilitation de cette couverture s'élève à 178 104.50 € HT. Par la présente, la ville sollicite une subvention à hauteur de 46 000 € auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et de 50 000 € auprès du Conseil Régional Occitanie et de 17 810.45 € auprès du Conseil Départemental de l'Ariège au titre des critères sportifs.

Tableau récapitulatif de l'opération globale.

Description	Montant (HT)
Travaux	178 104.50 €
Total	178 104.50 €

Financeurs	Montant en Euros	%
Etat – DETR 2022 <i>Critères « Equipements sportifs »</i>	46 000 €	26 %
Région Occitanie <i>Critères « Sportifs 2022 »</i>	50 000 €	28 %
Conseil Départemental Ariège <i>Critères « Sportifs 2022 »</i>	17 810.45 €	15 %
Total « Partenaires »	113 810.45 €	69 %
Autofinancement	64 294.05 €	31 %
TOTAL	178 104.50 €	100%

Par conséquent, il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Oùï l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopté à la majorité des suffrages exprimés (**28 voix POUR**)

- **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire telles présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022 pour un montant de 46 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ariège dans le cadre des critères sportifs pour l'année 2022 pour un montant de 17 810.45 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie dans le cadre des critères sportifs pour l'année 2022 pour un montant de 50 000 €,
- **CONFIRME** que les crédits concernant les actions listées ci-avant, seront prévus au(x) budget(s) correspondant(s),

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ



Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le 21/12/2021



ID : 009-210901609-20211221-2021_191-DE